

Du *Douzième* jour du mois de *Juin* mil huit cent quatre-vingt-trois, à *trois* heures du soir.

N° 11

ACTE DE NAISSANCE de *Joseph Bocher* né le *onze* du *deuxième* mois

à *deux* heures du soir *fil's légitime* de *François Marie Bocher* âgé de *quarante* ans, profession de *cultivateur*

et de *Marie Catherine Leul*, son épouse, âgée de *trente six* ans, profession de *marquise* demeurant à *Bréhat*

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *François Marie Bocher*, *per de l'enfant* *son* *qualité* âgé de *quarante* ans, profession de *cultivateur*

demeurant à *Bréhat*
Premier témoin, *Emile Blanchard* âgé de *cinquante trois* ans, profession de *Receveur Buraliste* demeurant à *Bréhat*

Second témoin, *Jean Marie Joffré* âgé de *trente trois* ans, profession de *maître* demeurant à *Bréhat*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré *signés en ce qui concerne le père de l'enfant* que *la déclaration ne saurait être*

Bocher *Joffré*

Constaté suivant la loi, par moi, *Avis Laurent Olivier* Maire *est* Officier de l'Etat civil soussigné.

Olivier

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

Par acte en date du dix sept novembre mil neuf cent neuf inscrit à la mairie de Bréhat Joseph Bocher fils légitime de François Marie Bocher et de Marie Catherine Leul est constaté ce mariage a été célébré devant le tribunal de Bréhat le dix sept novembre mil neuf cent neuf

acte en date du dix sept novembre mil neuf cent neuf